

NOTRE MOT À DIRE



LE JOURNAL DE LA FEDERATION

FEETS

Équipement Environnement Transports Services

« Plus vite, plus haut, plus fort »¹ : contre les travailleurs ?

1. Devise des jeux olympiques

Sommaire

P.2 EDITO

P.4 Fonction Publique

P.5 Transport Aérien

P.5 Transport Maritime

P.6 Nettoyage Propreté

P.7 Formation

P.8 Réforme de l'assurance chômage



Édito

LES JOP SONT INTERNATIONAUX, LES LUTTES POUR LE MAINTIEN DES DROITS DES SALARIÉS ET L’AFFIRMATION DE LEURS REVENDICATIONS AUSSI. »



Nettoyage Propreté

LA FEETS-FO

REVENDIQUE DE LONGUE DATE LE TRAVAIL EN JOURNÉE »



« PLUS VITE, PLUS HAUT, PLUS FORT »¹ :

CONTRE LES TRAVAILLEURS ?

« CES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES SONT SURTOUT CEUX QUI SE FONT CONTRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS »

ÉDITO

Les Jeux Olympiques et Paralympiques débiteront dans moins de 90 jours à Paris, dans la région parisienne, à Châteauroux, à Marseille, à Bordeaux, à la Beaujoire, à Lyon, à Nice, à Villeneuve-d'Ascq, à Saint-Etienne, à Tahiti...

Le gouvernement fait place nette pour accueillir des vagues de touristes assez fortunés pour réserver des nuitées à 500 €, 1 000 €, 1 500 € : dehors les sans-abris, dehors les migrants, dehors les étudiants, dehors tout ce qui gâchera la carte postale, c'est-à-dire la vie telle qu'elle est ! Les logements étudiants sont réquisitionnés pour les JOP, les hôtels sociaux sont transformés pour les JOP, les transports publics seront plus chers.

La liberté de circulation sera remise en cause avec différentes zones où, pour y accéder, il faudra présenter le bon QR code. De nombreux salariés et agents publics seront amenés à être en télétravail plus ou moins forcé. Est-ce que cela rappelle quelque chose ? Il y a un petit air de mars 2020 avec le confinement. Ces JOP seront aussi ceux de l'intelligence artificielle contre les libertés publiques avec le déploiement de la vidéosurveillance algorithmique. Nous ne serons plus très loin d'une justice prédictive comme dans les films de science-fiction.

Mais ces Jeux Olympiques et Paralympiques sont surtout ceux qui se font contre les droits des travailleurs, qu'ils soient du public ou du privé. De nombreux secteurs de la fédération sont concernés.

Dans le secteur de la Prévention Sécurité où les besoins en personnels sont énormes et faute de revaloriser correctement les salaires, les effectifs ne seront pas au rendez-vous. Le gouvernement avait déjà ciblé les demandeurs d'emplois pour essayer de combler ce manque, mais ce n'est pas suffisant ! Il est donc allé chercher les retraités par le biais du cumul emploi retraite pour devenir agent de sécurité, mais ce n'est encore pas suffisant. Il propose donc aux fonctionnaires le cumul d'activité afin de garnir les rangs de la sécurité privée...

Plusieurs autres secteurs sont concernés par les menaces de remise en cause du repos hebdomadaire ouvert par décret du gouvernement. Les interdictions de prendre des congés se multiplient, les contraintes horaires aussi, les conditions se dégradent... et bien évidemment dans de nombreuses entreprises, aucune compensation JO n'est à l'ordre du jour.

Pour les fonctionnaires et agents publics, la situation est ubuesque. Des agents de certains départements éloignés des sites des épreuves ne peuvent pas prendre de congés alors que dans des services directement concernés, les agents sont dans le plus grand flou : qui est concerné ? Pour quelles missions ? Dans quelles conditions de travail ? Dans quel logement ?

Toutes ces restrictions de droits pour les salariés constituent autant de ramifications d'une remise en cause profonde et complète du code du travail et du statut général de la fonction publique. Le dernier exemple est la proposition de loi pour encadrer le droit de grève dans les transports. En réalité, cet encadrement du droit de grève consiste tout simplement à ouvrir la possibilité à l'Etat d'interdire l'exercice du droit de grève. Cette proposition de loi n'a pas encore franchi la porte du parlement.

Les JOP sont internationaux ; les luttes pour le maintien des droits des salariés et l'affirmation de leurs revendications aussi.

C'est pourquoi que ce soit en cette veille de 1^{er} mai, qui tire son origine de l'autre côté de l'Atlantique, ou dans les 90 jours qui nous séparent des Jeux Olympiques, nous serons mobilisés pour défendre les revendications des salariés, leurs droits, leurs acquis et en conquérir de nouveaux.

1. Devise des jeux olympiques



Zaïnîl NIZARALY
znizaraly@feetsfo.fr

L'ÉCHO DU ÇONNARD

Grogné par Stanislas Guerini, ministre de la fonction publique repêché, à propos du statut de la fonction publique : « **Je veux qu'on lève le tabou du licenciement dans la fonction publique** ». Sous-payés par rapport à leurs qualifications, surchargés faute d'effectifs et humiliés dans les médias, il ne manquait plus que la possibilité d'être virés comme des malpropres pour redonner de l'attractivité aux métiers de la fonction publique, malin...



**L'ÉGLANTINE ROUGE,
NOTRE SYMBOLE POUR LE 1^{ER} MAI**



FEETSFO.FR

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire n°189 - mai 2024

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feetsfo.fr • Site : www.feetsfo.fr

Directeur de la Publication : Zainil NIZARALY • Rédaction : Etienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS FO • Impression FEETS FO au siège de la Fédération

• Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

Dépôt légal : mai 2024 • Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonn.t annuel : 10,06

Euros (12 numéros) • Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros

Abonn.t de soutien : 15,24 Euros

LE TWEET DU MOIS

FO force_ouvriere
@force_ouvriere

Follow

Au cœur du #port de #Calais, FO se bat pour les #congés des #salariés. A l'appel de FO, une grande partie des salariés de la #SEPD étaient mobilisés le 11 mars.

Leur revendication : faire plier la direction quant au nouveau calcul des jours de congés



10:56 AM · 30 mars 2024

FO VOUS DÉFEND



TRANSPORT AÉRIEN

NOUVEAU SYSTEME DE CONTROLE AUX FRONTIERES : La Commission met en place une usine à gaz ?

Face aux préoccupations croissantes concernant le déploiement du nouveau système de contrôle des entrées et sorties aux frontières de l'Union européenne, la FEETS-FO tient à exprimer son inquiétude quant aux potentielles répercussions sur les travailleurs et les usagers.

Ainsi, le maire de Londres a récemment alerté sur les défis majeurs que pourrait engendrer le système EES (Entry/Exit System) en octobre prochain. Ces craintes sont légitimes étant donné les prévisions de "chaos" dans certaines infrastructures de transport, avec des files d'attente susceptibles de devenir démesurées, surtout aux heures de pointe.

La FEETS FO considère que les préoccupations relatives aux frontières ne peuvent pas faire l'impasse de l'urgence à résoudre les problèmes potentiels qui pourraient surgir, notamment en termes de temps

d'attente accru, de pression, et de charges de travail supplémentaires sur les travailleurs. Il est impératif que les décideurs prennent en compte les préoccupations soulevées par les experts et les parties prenantes concernant l'EES.

Des retards significatifs dans les contrôles pourraient avoir des répercussions néfastes sur la vie quotidienne des travailleurs, ainsi que sur l'efficacité des services de transport.

Force Ouvrière exhorte les autorités compétentes à accorder une attention particulière à la capacité des infrastructures existantes à absorber cette nouvelle charge de travail et prévoir les embauches sur statut pérenne nécessaires pour garantir un déploiement efficace du système EES.

Nous appelons également à une concertation entre les autorités, les entreprises de transport et les représentants syndicaux afin de trouver

des solutions viables qui garantissent à la fois la sécurité et la fluidité des déplacements et les intérêts des salariés. Par ailleurs, il convient de rappeler les difficultés rencontrées dans les aéroports européens à l'été 2022, lors de la reprise du trafic post-Covid.

Les files d'attente interminables, les retards et les désagréments pour les passagers mais surtout pour les salariés ont mis en lumière la nécessité d'une planification adéquate et des recrutements nécessaires pour faire face à de telles situations. En conclusion, la FEETS-FO sera particulièrement vigilante sur l'impact du système EES sur les salariés et leurs conditions de travail afin de défendre leurs intérêts dans la mise en œuvre de cette réglementation européenne.



Michael DELLIS
mdellis@feetsfo.fr

TRANSPORT MARITIME

Une flotte stratégique qui tombe à l'eau

Véritabile serpent de mer, la « flotte stratégique » refait surface, depuis les profondeurs où elle avait sombré.

Chantier mis en oeuvre en 2016 avec la loi Leroy, dite Economie Bleue, la flotte stratégique devait être un registre des navires sous pavillon français, capables d'assurer en toutes circonstances les approvisionnements essentiels de la population.

Lors des premiers échanges sur cette flotte, face à des armateurs surtout intéressés par la possibilité de se faire financer des achats de navires placés sous pavillon premier registre, les organisations syndicales avaient immédiatement prévenu que des navires stratégiques devaient aller de paire avec les équipages nécessaires à les armer. Une préoccupation d'autant plus légitime que les effectifs de navigants sont en décroissance et que s'il est possible d'acheter un navire, on n'achète pas des marins « réquisitionnables » du jour au lendemain.

Car il est bien là l'objet de cette flotte, pouvoir être réquisitionnée selon les crises et les approvisionnements qu'elles menacent.

A ce titre, le Covid19 a été une mise en situation grandeur nature. Et si les approvisionnements alimentaires ont pu être assurés, certaines dessertes comme la Corse ont été au bord de la rupture. Si bien que des textes ont été publiés en urgence pour permettre le prêt de main d'oeuvre entre armements, en temps normal interdit.

De même, côté respect des conventions internationales, la France a été dans le rouge côté brevets de navigation, les centres de formations étant fermés sans la moindre coordination pour garantir les re-validations nécessaires.

De cette période, aucun enseignement n'a été vraisemblablement tiré. Le rapport parlementaire qui vient d'être publié acte l'échec du chantier de 2016 et appelle à relancer la flotte. Néanmoins, il serait intéressant de

faire un état des lieux qui parte de nos capacités actuelles, en navires et en équipages et d'évaluer les besoins que nous sommes en capacité, à date, de garantir.

Nous nous rendrions compte que les délocalisations massives, intervenues depuis de nombreuses années, nous ont rendus particulièrement dépendants du transport maritime, et que nos capacités dans ce secteur fortement internationalisé, entre autre via le pavillon second registre français, ne sont pas en mesure d'assurer nos approvisionnements essentiels.

Et comme dans de nombreux secteurs indispensables, reconstituer les effectifs nécessaires, après avoir supprimé nombre des acquis sociaux et détruit l'attractivité des emplois, prendra du temps et se fera à la condition de reconstruire un édifice social minimum.



Étienne CASTILLO
ecastillo@feetsfo.fr



PLUS QUE DES ANNONCES, NOUS ATTENDONS DES ACTES ET NOUS ATTENDONS QUE CES MESURES SOIENT ÉTENDUES DANS LES AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET SUR LE SECTEUR PRIVÉ. »

NETTOYAGE PROPRETÉ

Vers la fin des horaires décalés ?

Les salariés sont payés à temps partiel alors que l'emprise du travail sur leur vie dépasse un temps plein.

Dans l'organisation même de l'activité de nettoyage, ils sont ceux qu'on ne voit pas, qui n'existent pas, leur travail n'est pas vu donc pas considéré. Activité sous-traitée, indigne de figurer au cœur des activités de l'entreprise, activité jamais montrée, effectuée par des salariés mobiles, passant d'un chantier à un autre.

Les métiers du nettoyage sont omniprésents dans notre société, mais sont aussi parmi les moins attractifs : bas salaires, temps partiel, horaires décalés et cadence infernale. Les employés du secteur de la propreté, qui sont essentiellement des femmes, subissent un rythme infernal pour des salaires dérisoires.

Les horaires sont plus difficiles dans le nettoyage puisque le travail s'effectue souvent tôt le matin, et/ou tard le soir, entraînant de lourdes conséquences en termes d'atteintes à la santé et à la vie familiale et sociale.

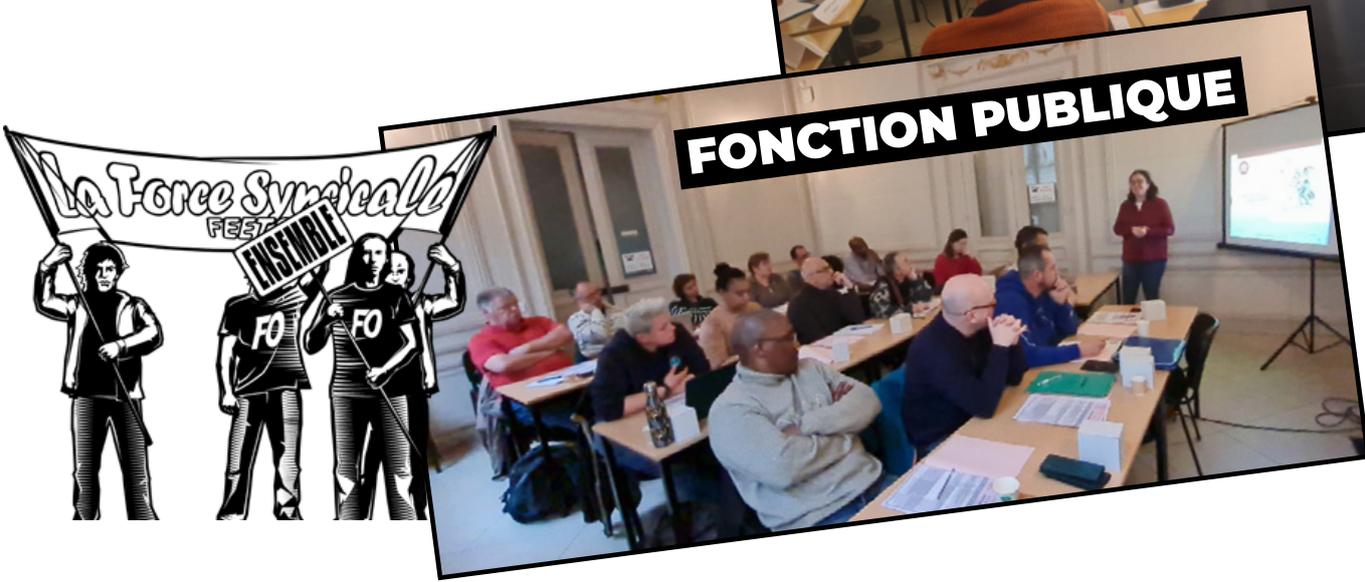
Ces horaires conduisent également les salariées à mettre au point des stratégies complexes et épuisantes pour pouvoir les concilier ou les cumuler entre eux et avec le travail domestique et les obligations familiales. Ces horaires de travail atypiques contribuent ainsi largement à la précarisation des salariés, à leur isolement et à leur pauvreté.

La FEETS-FO revendique de longue date le travail en journée puisque c'est la seule solution pérenne pour combattre l'amplitude extrême de la journée de travail et la multiplication des temps partiels. Le Premier ministre, Gabriel Attal, lors de son discours de politique générale s'est engagé à mettre un terme aux horaires décalés pour les agents de nettoyage dans les administrations de l'Etat. Plus que des annonces, nous attendons que ces mesures soient étendues dans les autres administrations publiques et sur le secteur privé.



Nadia JACQUOT
njacquot@feetsfo.fr

LES SECTEURS DE LA FÉDÉRATION EN FORMATION





FUTURE RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : ECONOMIES ET MINI-JOBS AU MENU ?

Les données utilisées dans cet articles sont issues de France Travail, l'INSEE, la DARES, l'UNEDIC, la Commission Européenne et EuroStat.

Nouveau gouvernement, nouveau concours aux réformes les plus anti-sociales. Ainsi, Gabriel Attal souhaite se payer une image de « réformateur courageux » sur le dos des chômeurs.

Cette future réforme promise après les Jeux Olympiques réduirait une nouvelle fois la durée d'indemnisation de l'assurance chômage.

Depuis 2017, les règles de l'assurance chômage ont été modifiées à 3 reprises, avec des mesures mises en oeuvre de façon différée, entraînant des modifications quasiment chaque année.

En plus de ces modifications, les ressources de l'assurance chômage ont fait l'objet de nombreuses réformes.

De quoi parle-t-on ?

L'assurance chômage fin 2023, c'est :

- 2,6 millions de personnes percevant une indemnité ;
- Une indemnité moyenne de 1033 €/mois ;
- Un budget annuel de 42 milliards d'euros ;
- 30% d'allocataires issus d'un CDD ;
- En moyenne les allocataires consomment 56% de leur durée de droits.

C'est quoi un chômeur ?

Les chiffres publiés par le gouvernement sont le fruit d'une enquête statistique et non d'un décompte. Dans cette enquête, pour être chômeur (au sens du Bureau International du Travail (BIT)) il faut cumuler les trois critères suivant :

- Ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine ;
- être disponible pour travailler dans les deux semaines suivantes ;
- avoir effectué des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent.

Cette définition assez restrictive exclue de nombreuses personnes, pourtant en recherche d'emploi. De son côté, l'Assurance Chômage classe les demandeurs d'emplois en cinq catégories :

- A : chômeurs tenu de faire des recherches d'emploi ;

● **2017** : La convention signée par FO, prévoyait déjà un effort permettant de dégager 1,2 milliards d'euros d'économies, en révisant les règles d'affiliation (en jours et non plus en mois) et de calcul de l'indemnisation.

● **2018** : suppression de la cotisation salariale

● **2019** : Allègements patronaux étendus aux cotisations chômage

● **2019**, grosse régression des droits avec :

- L'allongement de la durée d'affiliation minimum de 4 à 6 mois (88 à 130 jours) sur une durée réduite de 28 à 24 mois ;
- Un nouveau calcul de l'indemnisation journalière : désormais le salaire de référence est calculé en intégrant aussi les jours non travaillés entre deux périodes rémunérées ;
- Dégressivité des droits.

● **2023**, nouvelle réduction de la durée d'indemnisation avec l'introduction de la « contracyclicité » : quand la conjoncture économique est favorable, la durée d'indemnisation est réduite de 25%...

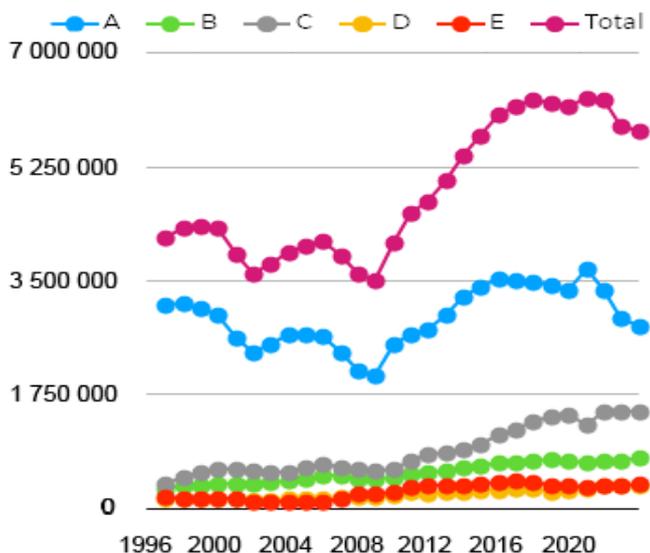
● **2024** : ponction de 2 milliards sur le budget de l'assurance chômage

- B : ayant travaillé moins de 78 heures au cours du dernier mois ;
- C : ayant travaillé plus de 78 heures au cours du derniers mois ;
- D : en formation ;
- E : Non tenus de rechercher un emploi (bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Ainsi, début 2024, la France compte 2,9 millions de demandeurs d'emploi de catégorie A et 5,9 en catégorie A, B, C, D et E. Attention, la catégorie A, si elle est celle qui s'en approche le plus, ne correspond par pour autant à la définition du BIT.

Autre notion utilisée : le « halo du chômage ». Ce sont les personnes sans emploi mais n'entrant pas dans la définition du BIT. Cette notion se superpose donc

Nombre de chômeurs par catégorie



avec certaines catégories de chômeurs mais pas totalement non plus...

En 2022, on dénombrait 1,8 million de personnes dans le halo du chômage et 2,2 millions de chômeurs au sens du BIT.

Autrement dit, les chiffres actuels, sur lesquels le gouvernement communique, sont les plus favorables et ne représentent que la moitié des personnes en recherche d'emploi...

Le taux de chômage (BIT), qui s'établit 7,5% fin 2023, est donc bien l'arbre qui cache une forêt de près de 20% de la population active exclue de l'emploi.

Un déséquilibre organisé

Officiellement, les discussions relatives à l'assurance chômage et à ses règles portent sur la nécessité -légitime- de garantir l'équilibre du régime.

C'est ce à quoi s'emploient les interlocuteurs sociaux lors des négociations des conventions de l'assurance chômage : préserver un maximum de droit financés.

Malheureusement, face aux divers gouvernements libéraux qui se sont succédés, cette besogne s'apparente au mythe de Sisyphe.

En premier lieu rappelons que, par nature, les ressources de l'assurance chômage font le balancier : quand le chômage augmente, l'assurance chômage encaisse à la fois une baisse de ses recettes (moins de salariés cotisent) et une augmentation de ses dé-



Syndicats tentant de maintenir l'équilibre de l'assurance chômage.

penses (plus de chômeurs à indemniser). Il est donc naturel que les finances de l'assurance chômage oscillent selon la conjoncture économique.

Le sujet concerne donc l'équilibre structurel, relatif aux règles de fonctionnement en situation « normale » et la résorption de la dette conjoncturelle en période favorable.

De 2010 à 2017, le déficit structurel annuel moyen s'éleva à 1,8 milliards d'euros.

Les causes en sont :

- La réforme des retraites de 2010 : et oui, il n'y a pas de mystère, le report de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans à l'époque a entraîné une augmentation prévisible des allocataires (la nouvelle réforme des retraites de 2023 aura un effet analogue dans les années à venir...);
- L'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers indemnisés.

Pour réduire ce déficit, les interlocuteurs sociaux ont signé une nouvelle convention en 2017 porteuse de 1,2 milliards d'euros d'économie.

En 2018, face à la crise des gilets jaunes, le gouvernement a supprimé la cotisation chômage salariale (37,5% des recettes). Soit-disant pour « redonner » du pouvoir d'achat aux travailleurs, c'était en réalité piocher dans leur épargne. Idem pour les exonérations de cotisation des heures supplémentaires.

En 2019, le gouvernement étend les exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires aux cotisations chômeurs, pour redonner du pouvoir d'achat aux actionnaires ce coup-ci (mais toujours en piochant dans le salaire différé des salariés)...

A cela, Force Ouvrière s'est toujours opposée, dénonçant :

- Une baisse des recettes entraîne une baisse des droits : cette critique est systématiquement balayée par la promesse d'une compensation à l'euro près des exonérations par le gouvernement ;
- Une étatisation de l'assurance chômage : devenant gros contributeur, l'Etat finirait par prendre le contrôle du régime.

6 ans plus tard, en 2024 :

- Le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale (PLFSS) ampute la compensation de l'Etat de 2 milliards d'euros sur les 11 dus ;
- Le ministre de l'économie estime que l'Etat devrait gérer l'assurance chômage...

En plus, notons qu'en ces temps d'inflation galopante, le mécanisme de compensation basé sur la CSG est mauvais puisque celle-ci augmente moins rapidement que les salaires...

Enfin, côté effort de désendettement, rappelons que l'assurance chômage a financé les mesures de chômage partiel pendant la crise covid, pour un coût de plus de 18 milliards d'euros. Un coût exceptionnel qui devrait faire l'objet d'un désendettement spécifique, financé par la solidarité nationale et non pas une baisse des droits des chômeurs.

Pour conclure sur ce volet « budgétaire », il en ressort

que l'essentiel des difficultés structurelles de l'assurance chômage est causé par des réformes et des décisions gouvernementales, indépendantes des interlocuteurs sociaux.

Pouvoir communiquer sur la baisse du chômage, coûte que coûte...

A l'ère des indicateurs comme objectif politique, on ne cherche plus à fournir un emploi décent à chaque travailleurs, mais à faire baisser un taux, en l'occurrence le taux de chômage au sens du BIT. Et pour cela, les stratégies s'avèrent variées :

- Favoriser la création d'emplois :
 - Le gouvernement répète à qui mieux mieux que plus d'un millions d'emplois ont été créés depuis 2019 (solde net). Ce qu'il oublie souvent de préciser c'est la nature de ces emplois. Ainsi, près d'un tiers des emplois créés sont des contrats d'alternance. Sachant que le gouvernement finance à quasi 100% la première année d'alternance, rémunérée en dessous du SMIC et qu'il a étendu le dispositif aux 25-30 ans...
- Favoriser la prise d'emplois de courte durée comme le développement des mini-jobs en Allemagne, qui sortent du chômage au sens du BIT mais pas de la pauvreté... ;
- Favoriser l'entrée en formation, peu importe si elle débouche sur un emploi, pourvu qu'elle sorte le chômeur des statistiques. Elle est en constante augmentation ;
- Exclure les personnes de la recherche d'emploi et des statistiques : en durcissant les règles, le gouvernement favorise le report de l'âge d'insertion professionnelle des jeunes et favorise le développement du travail au noir.

Ainsi les chiffres du chômage sont passés de 9% fin 2020 à 7,1% début 2023 (depuis ça repart à la hausse). Cela correspond à la sortie de 580 000 demandeurs d'emplois des statistiques.

Or dans le même temps, nous constatons :

- Une explosion des travailleurs en alternance : passés de 300 000 à 900 000 depuis le Covid19 largement financés (jusqu'à 8000 euros versés à l'employeur la première année) ;
- Le développement des activités alternatives comme le Service Civique (près de 85 000 jeunes en 2022), financé par l'Etat ;
- Une reprise de l'activité post-Covid, observée dans toute la zone Euro. La baisse du taux de chômage en France est même légèrement plus faible que la moyenne des pays de la zone Euro.

Concrètement, la baisse du taux de chômage observée s'explique en bonne partie par le développement de dispositifs financés par l'Etat.

La Cour des Comptes a ainsi épinglé le gouvernement sur son plan « 1 jeune, 1 solution », qui a cumulé 6 milliards d'euros de dépenses rien qu'en aides à l'alternance (10 milliards au total)...

Un coût exorbitant, justifié plus par le contexte pré-électoral que par une volonté d'accompagner les jeunes sans emplois.

Réformer pour mettre les feignants au travail

Autre argument du gouvernement et de ses prédécesseurs pour justifier des baisses de droits : l'assurance chômage serait victime de profiteurs.

Alors que les entreprises peinent à recruter, il serait inacceptable d'avoir encore un taux de chômage si élevé (7,3% fin 2023).

C'est ainsi qu'a été justifiée la réforme de 2019 et que sont annoncées les prochaines.

Côté emplois disponibles, l'économie française comptait, fin 2023, 345 000 emplois vacants (taux de vacance de 2,8%), pour 3 millions de chômeurs (catégorie A).

En comparaison, il y a en Allemagne 1,8 millions d'emplois vacants pour 2,7 millions de demandeurs d'emploi.

Autrement dit, le nombre d'emplois vacants est particulièrement faible en France et s'explique par le manque d'attractivité des emplois en question, et la difficulté à faire coïncider parfaitement emplois disponibles et qualifications requises, en effectifs et géographiquement.

Dès lors, sans un volume d'emplois vacants suffisant, vouloir mettre les chômeurs au travail ressemble surtout à un slogan vide de sens.

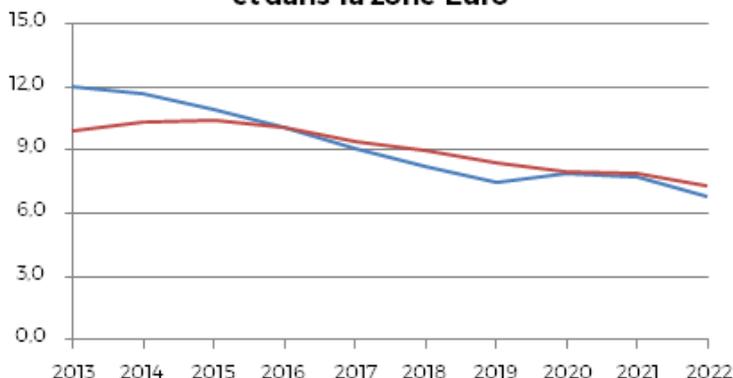
Surtout, avant de s'attaquer aux droits des salariés sur des motifs moraux et économiques, il conviendrait d'avoir des études justifiant ces choix.

La dernière réforme de l'assurance chômage de 2019 qui a durci les conditions d'ouverture de droits, n'est pas encore totalement évaluée. La seule étude disponible à ce jour (publiée début 2024), porte sur une partie de la réforme et sur une période très courte, de novembre-décembre 2019, avant la suspension de la réforme pendant la crise Covid, depuis rétablie en 2021.

Les résultats sont hétérogènes selon l'âge et le sexe des travailleurs. L'effet est négatif sur les inscriptions à France Travail (Pôle Emploi) qui chutent. Quant aux effets dits positifs, en matière de reprise d'emploi, ils restent faibles et correspondent surtout à des emplois très précaires.

— Euro area - 20 countries (from 2023) — France

Evolution du taux de chômage en France et dans la zone Euro



Les rémunérations des emplois repris n'ont pas été étudiées...

L'UNEDIC a produit des données post-réforme, sans appel :

- Baisse de 14% des ouvertures de droits ;
- Baisse du montant des allocations de 16%.

La dégressivité des allocations et la réduction de 25% de la durée d'indemnisation n'ont pas encore été évaluées.

Des décisions qui touchent des milliers de personnes sont prises sans véritable fondement économique, sans raisonnement objectif. En l'occurrence, au regard du rythme des réformes, il apparaît que les règles d'indemnisation changent avant même d'avoir produit leurs effets, complexifiant d'autant plus leur évaluation d'ailleurs.

Ce constat démontre que le gouvernement ne souhaite pas lutter contre le chômage. Au contraire, il cherche à conserver un chômage élevé et ainsi éviter une meilleure redistribution des richesses par une augmentation des salaires, selon la sacro-sainte loi de l'offre et de la demande.

Faire augmenter le nombre de demandeurs d'emploi tout en baissant le taux de chômage

Au fil des ans, le taux de chômage est devenu un critère d'évaluation de la compétence du gouvernement, un incontournable des campagnes électorales. Impossible donc de ne pas afficher de résultats positifs sur ce front. Seule stratégie possible : jouer avec la définition du chômage pour afficher des chiffres en baisse tout en maintenant une population de travailleurs précaires en demande d'emploi sur le marché du travail.

En durcissant les règles du chômage, le gouvernement cherche donc à contraindre les allocataires à prendre des emplois peu attractifs, en assumant de développer le temps partiel subi (sous-emploi) et l'emploi précaire (CDD et intérim).



[LE GOUVERNEMENT] CHERCHE À CONSERVER UN CHÔMAGE ÉLEVÉ ET AINSI ÉVITER UNE MEILLEURE REDISTRIBUTION DES RICHESSES PAR UNE AUGMENTATION DES SALAIRES [...]»

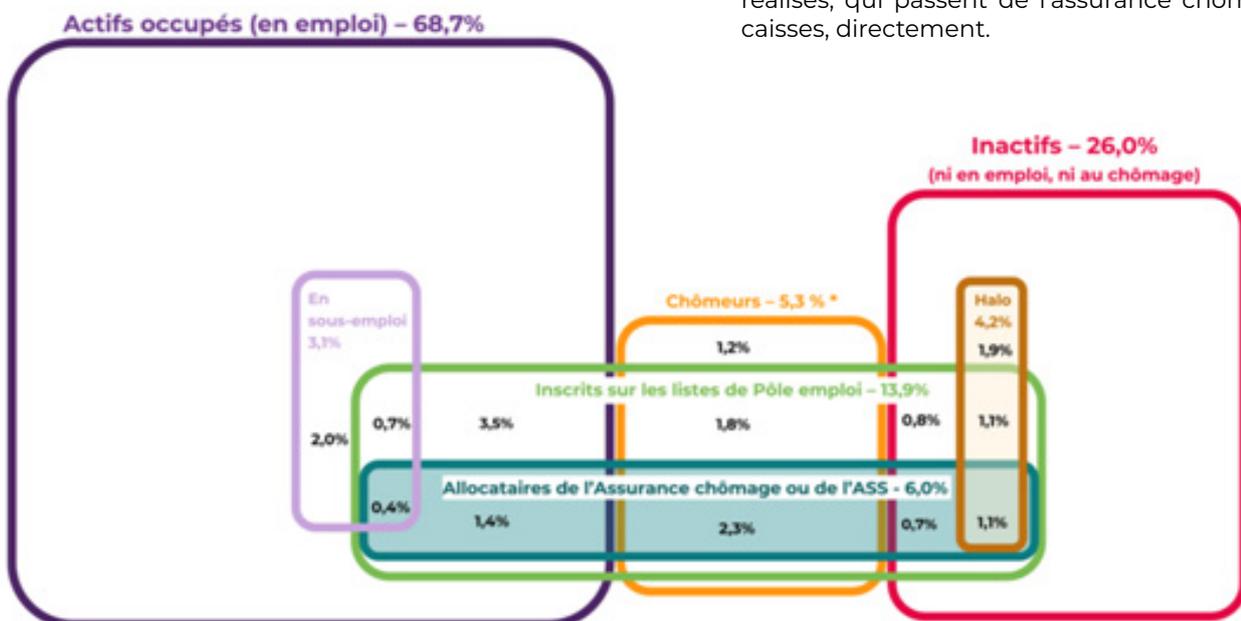
L'UNEDIC estime que 200 000 travailleurs n'ouvriront aucun droit à cause de la réforme des règles. 200 000 personnes prises à la gorge qui seront contraintes de prendre n'importe quel emploi, quel que soit sa qualité et sa rémunération.

A cela le gouvernement ajoute les bénéficiaires du RSA. Tenus de travailler 15 heures par semaine, il est fort probable que ces heures pourront bientôt être faites en entreprise.

De même pour les services civiques et autres emplois financés, qui se développent de plus en plus dans les administrations et les associations mais qui pourraient être élargis aux entreprises.

Enfin, il est fort probable que le gouvernement cherchera à favoriser le développement de temps très partiel à l'instar des mini-jobs en Allemagne ou des contrats zéro-heures au Royaume-Uni. Le gros intérêt de ces contrats étant qu'en permettant de travailler quelques heures par semaine, ils sortent les travailleurs concernés des statistiques du chômage tout en maintenant une main d'oeuvre disponible importante.

Le double effet gagnant c'est qu'en menant cette politique anti-chômeurs plutôt qu'anti-chômage, le gouvernement récupère les milliards d'économies réalisés, qui passent de l'assurance chômage à ses caisses, directement.



* C'est la part de l'ensemble des personnes en âge de travailler, soit : chômeurs / (actifs + chômeurs + inactifs)
Et non le taux de chômage = chômeurs / (actifs + chômeurs)

LE DESSIN DU MOIS

